Guide avantages & services 2024

cotisation
7,80 €/ mois

Des soins accessibles pour tous !

Solidaris brabant

TABLE DES MATIÈRES

Solidaris Brabant s'investit chaque jour pour que tout le monde puisse bénéficier de soins de santé qualitatifs et abordables. **Une cotisation peu élevée, des soins bien remboursés, personne de côté, voilà notre combat !**

4 Bébés, enfants & ados

6 Prévention & santé

7 À l'hôpital

8 Soins & traitements

11 Centres médicaux César De Paepe

12
Soins et services à domicile

14
Medishop

16
Assurances facultatives
Hospimut (Plus), Ambumut (Plus) et Dentimut Plus

20
Services de conseil
Service juridique, social & pensions

23
Loisirs & vacances

26
À votre service

Pour bénéficier de certains avantages, vous devez disposer d'un dossier médical global (DMG) ou être inscrit(e) dans une maison médicale. Pour plus d'informations à ce sujet, pour connaitre les conditions spécifiques de chaque avantage ou pour obtenir l'attestation à compléter pour bénéficier d'un avantage, rendez-vous sur www.solidaris-brabant.be ou dans l'une de nos agences.

Guide d'information édité par Solidaris Brabant

Éditeur responsable :
Hans Heyndels - Rue du Midi 111 - 1000 Bruxelles
Rédaction et conception :
Service Marcom - marcom.bra@solidaris.be
Crédit photos : © Shutterstock, iStock | Édition : janvier 2024 | Tirage : 25.000 exemplaires | Impression : DB Group

Ce guide n'a qu'une valeur informative. Seuls les statuts déterminent les droits et obligations de la mutualité et de ses membres.

Hospimut (Plus), Ambumut (Plus) et Dentimut Plus sont des assurances de la Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant proposées aux affiliés de Solidaris Brabant. Solidaris Brabant est un intermédiaire d'assurance reconnu par l'OCM sous le n° 3001, agissant exclusivement pour le compte de la Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant, entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 350/03 pour organiser des assurances de la branche 2 et 18 - BCE 0838.221.243. Plaintes à adresser à : Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 - bte 6 à 1000 Bruxelles. Droit belge applicable.

Bébés, enfants & ados

Bientôt parents

Aide à la procréation

Notre mutualité est là pour aider ceux et celles qui souhaitent devenir parent.
FIV : intervention unique de **500 €**.
ICSI : intervention unique de **700 €**.

Prime de naissance / adoption

Nous offrons une prime de **130 €** à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.
Si les deux parents sont inscrits auprès de la mutualité, l'intervention s'élève à **260 €**.

Kinésithérapie pré- et postnatale

Ticket modérateur **100 %** remboursé.

→ Conditions : voir p. 8
« Soins 100 % remboursés ».

Soins pré- et postnatals

Avant et après la naissance, nous sommes là pour vous aider. Si vous ou votre bébé avez besoin de soins, notre personnel infirmier se déplace à votre domicile. Nous pouvons également venir chez vous pour vous aider à prendre soin de votre bébé et de vos autres enfants. Les tâches ménagères et les courses peuvent nous êtres confiées. Bref, tout est fait pour vous soutenir avant et durant votre post-partum !

E soinsadomicile@solidaris.be
T 078 15 60 20

Bienvenue bébé !

Langes pour bébé

Intervention de **30 %** sur les langes achetés au Medishop (max. **220 €/an**).

Matériel pour bébé

Le Medishop prête, loue et vend du matériel pour bébé (langes, aérosol, tire-lait, produits de soins, etc.). Les membres de Solidaris Brabant bénéficient d'un **tarif préférentiel**.

E infomedishop@solidaris.be
W www.medishoponline.be
T 078 15 60 20

Consultations pré- et postnatales agréées par l'ONE et organisées par Soralia

À Bruxelles, un(e) médecin et un(e) partenaire parent-enfant assurent **gratuitement** le suivi de votre grossesse ainsi que le suivi de la croissance et du développement de votre enfant jusqu'à l'âge de 6 ans (alimentation, vaccinations, etc.). Lors de ces consultations, vous trouverez également des réponses à vos questions concernant les soins, la sécurité, l'alimentation et l'éducation de votre enfant.

E one.soralia@solidaris.be
T 02 546 14 09

Du biberon au stress des examens

Aide ménagère et prise en charge des enfants

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours, d'immobilisation depuis plus de 5 jours suite à un accident ou une maladie imprévue ou en cas de deuil, **SOS-Mut** vous vient en aide. Nous mettons **gratuitement** une aide ménagère à votre disposition, nous conduisons votre enfant à l'école ou nous le faisons garder à domicile. Ce service est aussi valable pour les mamans qui doivent rester plus de 8 jours à l'hôpital suite à un accouchement difficile.

Garde d'enfant malade

Votre enfant (- de 15 ans) tombe malade et doit rester à la maison ? **SOS-Mut** en assure la garde ! En cas de maladie couverte par un certificat médical, une intervention de **1,50 € par heure** de garde est facturée.
En cas de maladie non couverte par un certificat médical, vous avez droit à une journée de garde maximum, pour un montant de 20 €.

École à domicile

Votre enfant est immobilisé plus de deux semaines suite à un accident ou une maladie imprévue ? **SOS-Mut** organise un service **gratuit** d'école à domicile couvrant les matières principales de l'enseignement primaire et secondaire.

En cas d'imprévu, contactez **SOS-Mut** : 02 546 15 80.
Disponible 24h/24 et 7j/7 !

Classes vertes, de neige, de mer

Nous offrons une intervention de **37,50 €** par année scolaire (intervention de 7,50 €/jour).

Activités Latitude Jeunes

- Stages : **6 €/jour**.
- Séjours : de **20 à 30 €/jour**.

→ Plus d'infos p. 23.

Rooming-in

Nous accordons une intervention de **15 €/nuit** au parent qui passe la nuit au chevet de son enfant hospitalisé.

Medi'Kids

La maladie d'un enfant est toujours pénible à supporter. Lorsque celui-ci est atteint d'une maladie grave, l'épreuve psychologique peut se coupler à des coûts élevés. Le service Medi'Kids va au-devant du problème et intervient dans les coûts de traitement d'une maladie lourde (jusqu'à 18 ans inclus). L'intervention est plafonnée à **5.000 €/an** (franchise de 650 € par famille).

Soins 100 % remboursés jusqu'à 18 ans* !

Solidaris Brabant rembourse intégralement les soins médicaux des enfants entre 0 et 18 ans après une franchise de 25 € par an. Si votre médecin est conventionné, cela signifie que vous ne payez plus rien au-delà de ce montant ! En-dessous de 3 ans, il n' y a pas de franchise. Votre enfant doit également posséder un DMG ou être inscrit dans une maison médicale pour bénéficier de cet avantage.

**Les soins remboursés sont : la consultation ou la visite à domicile d'un(e) médecin généraliste ; la consultation chez un(e) spécialiste ; la kinésithérapie ; les soins infirmiers ; la logopédie ; les médicaments génériques (max. 100€/an) .*

Prévention & santé

Club de sport ou de fitness

Solidaris Brabant encourage tout un chacun à bouger et rembourse **45 €** par an pour de nombreux sports !

Vous cherchez un cours de sport ?
Loisirs & Santé propose sûrement une activité qui vous intéresse !

→ *Plus d'infos p. 23.*

Séjours sportifs

Jusqu'à **37,50 €** par an d'intervention pour les séjours sportifs organisés par l'ADEPS, Sport Vlaanderen, Sportdiensten van de Vlaamse gemeenschapscommissie ou une association agréée par une des organisations susmentionnées, par un établissement d'enseignement, une ville ou une commune. (7,50 €/jour).

Contraception féminine

Nous remboursons **40 €** par an pour de nombreux contraceptifs féminins.

Vaccination

Intervention de **25 €** par an dans le coût d'un vaccin acheté en Belgique.

Vaccin contre le cancer du col de l'utérus
Notre mutualité accorde à toutes les femmes, quel que soit leur âge, une intervention de maximum **150 €**.

Dépistage du cancer

Au plus tôt un cancer est détecté, au plus on a de chance de guérir. C'est pourquoi notre mutualité vous soutient en intervenant dans les frais de dépistage.

- **Dépistage du cancer du côlon : 10 €/an**
- **Dépistage du cancer de la prostate : 10 €/an**
- **Dépistage du cancer du sein : 10 €/2 ans** pour la mammographie.
- **Dépistage du cancer du col de l'utérus : 10 €/3 ans** pour le frottis.

Dépistage de l'ostéoporose

Nous proposons une intervention de **20 €** tous les cinq ans pour une ostéodensitométrie.

À l'hôpital

Prothèses implantables et matériel d'ostéosynthèse

Vous avez besoin d'une prothèse au genou ou à la hanche ? Nous intervenons dans le coût de ce matériel. Les premiers 50 € de la facture sont à votre charge. Les 75 % du montant restant sont ensuite remboursés par notre mutualité (à l'exclusion de la marge de délivrance et de sécurité). L'intervention est plafonnée à **410 €** par an.

Soins et services à domicile

Nos services assurent les soins et les services dont vous avez besoin à domicile après votre hospitalisation. Afin que votre retour se passe dans les meilleures conditions, organisez votre sortie et complétez notre formulaire en ligne pour nous indiquer ce que nous devons prévoir pour vous.

W www.solidaris-brabant.be/fr/formulaire-hospitalisation
T 078 15 60 20

Transport du malade

L'intervention varie en fonction du moyen de transport utilisé.

Transport urgent

Ambulance - montant forfaitaire de **50 €** (25 € pour les BIM).
Hélicoptère - **500 €** par transport.

Transport non urgent

Ambulance - montant forfaitaire de **50 €** (25 € pour les BIM) ou de 10 € en cas de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie ou de suivi (traitements ambulatoires uniquement).

Voiture personnelle - **0,25 € par km** (min. 2,50 € / max. 20 €)
Véhicule sanitaire ou taxi - montant forfaitaire de **30 €** (15 € pour les BIM) ou de **6 €** en cas de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie ou de suivi (traitements ambulatoires uniquement).

Pour un transport médical non urgent, prenez contact avec **Mutas** au **078 15 65 65**.
Pour un traitement plus rapide de votre demande, utilisez la plateforme **mutas.be/lisa/fr**.

Soins & traitements

Logopédie

- Si intervention de l'assurance obligatoire : ticket modérateur **100 %** remboursé.

→ Conditions : voir p. 5 « Soins 100 % remboursés ».

- Si droits épuisés dans le cadre de l'assurance obligatoire ou trouble simple de la parole (sigmatisme, capacisme, bredouillement, etc. à partir de la 3e maternelle), nous remboursons **5 €/séance** (2 séances/semaine sur une durée de 6 mois, renouvelable 4x) quel que soit votre âge.

Psychothérapie

Solidaris Brabant vous rembourse jusqu'à **160 €/an** pour les consultations chez un(e) psychologue reconnu (20 €/consultation, limité à 8 séances par an. Pas de limitation dans les Centres médicaux César De Paepe).

Thérapie du sommeil

Intervention unique de **100 €** pour les personnes qui suivent une thérapie cognitive et comportementale de groupe en cas de difficultés d'endormissement et de trouble du sommeil. La thérapie doit être suivie dans un centre du sommeil relié à un hôpital.

Lunettes et lentilles

Nous vous remboursons **60 €** à l'achat de lunettes ou de lentilles de contact.
Vous pouvez bénéficier de cette intervention financière quel que soit votre âge, tous les 10 ans.

Intervention opticiens

Nous avons conclu un accord avec de nombreux opticiens afin de vous permettre de bénéficier d'une réduction de **15 %** à l'achat de montures et/ou de verres de lunettes. Consultez la liste des opticiens sur **www.solidaris-brabant.be**.

Soins 100 % remboursés à partir de 18 ans* !

Si votre médecin est conventionné, vous ne payez plus rien après une franchise de 75 €/an. Vous devez également posséder un DMG ou être inscrit dans une maison médicale pour bénéficier de cet avantage.

**Les soins remboursés sont : la consultation chez un(e) médecin généraliste, chez un(e) gynécologue, chez un(e) ophtalmologue ; la kinésithérapie pré- et post-natale. Pour les plus de 75 ans, également la visite à domicile d'un(e) médecin généraliste (sauf en maison de repos).*

Chirurgie oculaire

- Jusqu'à **300 €** de remboursement dans les frais liés à la chirurgie corrective au laser des défauts de la vue : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie.
- Jusqu'à **300 €** de remboursement pour l'implantation de lentilles.

Lutte contre l'obésité

Intervention de **60 €** par année civile pour les personnes qui suivent, auprès d'un(e) diététicien(ne) ou de Weight Watchers (WW), un traitement prescrit par un médecin. Vous bénéficiez également d'une réduction sur certains services et sur les frais d'inscription au programme WW.

Arrêt du tabagisme

Intervention unique de **50 €** dans le cadre d'un traitement thérapeutique reconnu et sous contrôle médical.

Pédicure et podologie

Pour les plus de 60 ans, nous intervenons à hauteur de **45 €/an** pour la pédicure et de **57 €/an** pour la podologie.
Les pédicures/podologues doivent avoir conclu un accord avec notre ASBL Soins à domicile ou avec les Centres médicaux César De Paepe. Cette intervention peut également être accordée aux moins de 60 ans sur présentation d'un certificat médical.

Homéopathie

Nous intervenons à hauteur de **150 €** par an à l'achat de médicaments homéopathiques prescrits par un médecin.

Chiropraxie, ostéopathie et acupuncture

Nous remboursons jusqu'à **62,50 €** par an pour l'ensemble des soins de chiropraxie, d'ostéopathie et d'acupuncture.

Dentimut First

Remboursement total du ticket modérateur

- Consultations et traitements préventifs chez le dentiste
- Consultations et visites de contrôle chez l'orthodontiste
- Examens et avis orthodontiques
- Traitement orthodontique de première intention (avant l'âge de 9 ans)

Autres interventions

- Appareil dentaire : jusqu'à **1.050 €** (traitement classique entamé avant 15 ans)
- Certaines pathologies (fente labio-palatine, dysmorphie, etc.) : jusqu'à **1.450 €**
- Couronnes, bridges, prothèses et implants dentaires : intervention à hauteur de **20 %** du montant payé avec un maximum de **1.050 €** par période de 2 ans.

Matériel d'incontinence

Réduction de **30 %** à l'achat de matériel d'incontinence dans l'un de nos Medishop (max. **480 €/an**).

Maladie d'Alzheimer

Remboursement du ticket modérateur pour les médicaments nécessaires au traitement de la maladie d'Alzheimer.

Cancer : prenez soins de vous !

- Dans les magasins « **Toujours belle** », vous bénéficiez d'une ristourne de **5 %** sur la lingerie, de **10 %** sur les turbans et, à l'achat d'une perruque, vous recevez **un kit gratuit de soins** pour l'entretien de la perruque ainsi qu'un support pour perruque.
- **Soins esthétiques** pour patient(e)s atteint(e)s d'un cancer : intervention de **20 €/séance** dispensée par un(e) esthéticien(ne) agréé(e) par l'Institute for Professional Care ASBL (max. 8 séances/an).

Location lit médicalisé & accessoires de lit

Pour suivre une rééducation ou être soigné(e) chez vous, il est parfois nécessaire de disposer d'un lit adapté. Notre mutualité prend en charge **50 %** des frais de location d'un lit électrique et des accessoires de lit (système anti-escarres de remplacement de matelas, lève-personne avec hamac...) dans l'un de nos Medishop.

Court séjour et séjour de jour

Vous souhaitez soulager pour quelques jours la personne (non rémunérée) qui s'occupe quotidiennement de vos soins ?
Notre mutualité accorde une intervention par bénéficiaire en cas de court séjour ou séjour de jour afin que son aidant proche puisse souffler.

- Intervention de **18 €** par jour dans un établissement de court séjour ou dans une maison de repos agréée.
- Intervention de **6 €** par jour ou de **3 €** par demi-journée pour un séjour de jour.

Cure de convalescence

Intervention de **40 €** par jour. La cure doit être suivie dans l'un des deux centres de Solidaris Brabant.

- Duneroze : De Haan 050 43 30 00
- Les Heures Claires : Spa 087 77 41 61

Centre de planning familial ROSA

L'équipe du Centre de planning familial ROSA offre un accueil dynamique et personnalisé ainsi que des consultations gynécologiques (contraception, dépistage, IST, etc.), sociales, juridiques et psychologiques.
Un service de médiation familiale est également à votre disposition.

- Rue du Midi 118, 1000 Bruxelles
- Chée de Gand 85, 1080 Molenbeek

E planningrosa@solidaris.be
T 02 546 14 33

Mutas, votre assistance à l'étranger

Mutas vous offre aide et assistance en cas d'accident ou de maladie imprévue en Europe et dans les pays du bassin méditerranéen. Mutas se charge de l'assistance médicale, du rapatriement et prévoit diverses interventions financières. Vous pouvez ainsi voyager l'esprit tranquille !

La centrale d'alarme internationale Mutas se tient à votre écoute 24h/24 et 7j/7 au +32 2 272 08 90.

Centres médicaux César De Paepe

Des soins médicaux et paramédicaux de qualité au tarif conventionné

De nombreuses spécialités

- centre auditif
- chirurgie générale et digestive
- dermatologie
- diététique
- cardiologie
- kinésithérapie
- laboratoire
- logopédie
- médecine générale
- neurologie
- ophtalmologie
- orthodontie
- orthopédie
- otorhinolaryngologie
- pédicure
- podologie
- psychologie
- soins dentaires

Vos avantages

- Remboursement du **ticket modérateur** pour la plupart des soins médicaux.
- Réduction de **15 %** sur le prix d'achat d'un **appareil auditif.**
- Réduction de **25 %** à l'achat de **bouchons d'oreilles** réalisés sur mesure.
- Réduction de **15 %** sur le prix d'achat d'une **prothèse dentaire** si aucune intervention de l'assurance obligatoire n'est prévue.
- **Diététique :** vous ne payez que votre ticket modérateur.

Notre réseau en Région bruxelloise et en Brabant flamand

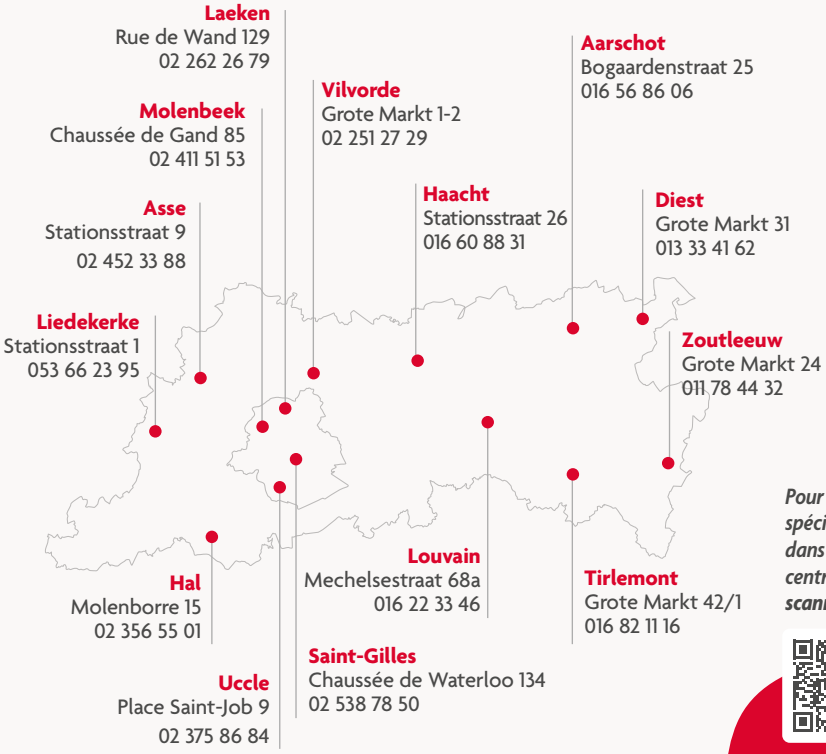

Pour connaitre les spécialités disponibles dans chaque centre médical, scannez ce code QR.

Soins & services à domicile

Soins à domicile

Nous mettons tout en œuvre pour prendre soin des jeunes mamans, des personnes malades, handicapées, accidentées, âgées ou en fin de vie. Nos services assurent les soins généraux, le suivi après une hospitalisation, les soins pré- et postnatals ainsi que les soins palliatifs.

E soinsadomicile@solidaris.be
T 078 15 60 20

Sont compris les soins infirmiers, soins de pédicurie médicale et podologie, soins dentaires, coiffure, ergothérapie, logopédie, kinésithérapie.

Services à domicile

Nous sommes là pour vous faciliter la vie au quotidien et pour vous permettre de rester à domicile le plus longtemps possible.

Aide familiale

Vous avez besoin d'aide pour faire vos courses, cuisiner, nettoyer, repasser, s'occuper de vos démarches administratives, etc. ? Nos aides familiales s'en occupent ! Nous appliquons les tarifs légaux qui dépendent de vos revenus et des charges de votre ménage.

E soinsadomicile@solidaris.be
T 078 15 60 20

Nettoyage à domicile

Pas le temps, l'énergie, l'envie, la possibilité de faire votre ménage ? Nos aides ménagères encadrées et assurées s'en occupent ! Tout le monde peut faire appel à ce service. Avec ou sans titres-services (possibilité de déduction fiscale).

T Bruxelles : 02 546 14 05
E solidaritel@solidaris.be
T Brabant flamand : 078 15 60 30
E thuiszorgcentrum@solidaris.be

Transport de personnes à mobilité réduite

Vous êtes une personne à mobilité réduite et vous avez besoin d'un chauffeur pour aller chez le médecin, effectuer des démarches administratives, participer à des activités sportives ou culturelles ? Nos chauffeurs se feront un plaisir de vous prendre en charge et de vous conduire à votre destination, puis de vous ramener chez vous.

E solitransport@solidaris.be
T 02 546 15 13

Repas chauds à domicile

Chaque jour, un traiteur vous livre un repas complet, sain, équilibré et adapté à votre régime alimentaire.

E soinsadomicile@solidaris.be
T 078 15 60 20

Service de conseil en aménagement du domicile

En raison de l'âge, d'un accident, d'un handicap, vivre chez soi peut parfois devenir difficile. Heureusement, votre lieu d'habitation peut être adapté en fonction de vos besoins. Nous venons chez vous pour analyser la situation et vous donner gratuitement des conseils !

E soinsadomicile@solidaris.be
T 078 15 60 20

SOS-Mut, assistance à domicile

Votre enfant est confronté à une maladie soudaine ou a subi un accident ? Vous devez être hospitalisé(e) d'urgence ? Une infection soudaine ou un accident vous cloue à domicile ? Vous êtes confronté(e) à un décès ? Le service d'assistance SOS-Mut est là pour vous aider ! En fonction de la situation, une ou plusieurs des aides suivantes pourront être mises en œuvre : garde à domicile d'enfant malade, école à domicile pour enfant malade ou accidenté, prise en charge de vos enfants (conduite à l'école et/ou garde à domicile), prise en charge de vos ascendants en perte d'autonomie qui vivent sous votre toit (transfert vers un proche ou garde à domicile), prise en charge de vos animaux domestiques (transfert et hébergement) et aide ménagère pour assurer le nettoyage courant. À l'exception de la garde d'enfant malade, l'assistance apportée est gratuite pour les membres de Solidaris Brabant en ordre de cotisation complémentaire.

E sosmut@solidaris.be
T 02 546 15 80

Infos pratiques

Pour qui ? Toute personne dont l'état nécessite des soins à domicile peut faire appel à nos services.

Conditions ? La prescription d'un médecin est indispensable pour avoir accès aux soins. Cette prescription doit préciser que les soins ne peuvent être prodigués qu'à domicile en raison de l'état de santé du patient.

Quel prix ? Nous voulons offrir aux patients des soins de qualité qui sont accessibles financièrement. Nous appliquons les règles et tarifs légaux pour toutes les prestations qui relèvent de l'assurance maladie-invalidité obligatoire (soins infirmiers, kinésithérapie, etc.). Pour toutes les autres prestations (soins de pédicurie, coiffure, etc.), nous fonctionnons sur la base de tarifs fixés par convention avec les prestataires.

Un seul numéro pour les soins et services à domicile : **078 15 60 20**. Plus d'infos sur **www.solidaris-brabant.be/fr/soins-et-services-à-domicile**.

Devenez bénévole !

Envie d'un nouveau défi ? Envie de créer un monde de différence pour les autres ? Notre mutualité et ses associations proposent de nombreuses possibilités de bénévolat. Plus d'infos sur **www.solidaris-brabant.be/fr/benevolat**, ou écrivez à **benevolat.bra@solidaris.be**.

Medishop

Le Medishop prête, loue et vend une large gamme de matériel (para)médical.

Une grande partie du matériel est mis gratuitement à votre disposition pour une certaine période. Au-delà de cette période, un montant de location raisonnable vous est demandé. Nos membres bénéficient également d'une réduction sur le prix du matériel.

Nos produits sont répartis en 5 catégories :

- **Autonomie et mobilité :** matériel d'incontinence, béquilles, chaises roulantes, déambulateurs...
- **Mise en forme et revalidation :** home trainers, ballons d'exercice, attelles, bas de contention...
- **Aménagement du domicile :** lits médicalisés, barres de sécurité, sièges de douche, réhausseurs pour toilettes...
- **Articles pour bébé :** langes, produits de soins, tire-lait, pèse-bébé, babyphone...
- **Électro** : tensiomètres, aérosols, gsm...

Où ?

Medishop Bruxelles : Rue du Midi, 112-114.
Medishop Louvain : Schipvaartstraat, 18.
Medishop Vilvorde : Grote Markt, 38.

E infomedishop@solidaris.be
W www.medishoponline.be
T 078 15 60 20

Le matériel du Medishop peut également être commandé et livré dans la plupart des agences de Solidaris Brabant. Il peut aussi être livré à domicile, mais des frais de livraison vous seront réclamés.

Système de télévigilance

Un petit émetteur à porter sur vous vous permet d'avertir à tout moment notre centrale de secours que vous avez besoin d'aide. Ces systèmes de télévigilance sont accessibles à la location dans nos Medishop. Solidaris Brabant intervient dans les frais de location à hauteur de **12 €/mois** (15€/mois pour les bénéficiaires de l'intervention majorée).

Medishop, votre partenaire santé

Votre matériel (para)médical en quelques clics !

www.medishoponline.be

Tarif préférentiel pour les membres de **Solidaris Brabant**

Medishop Bruxelles	Rue du Midi 112-114	**infomedishop@solidaris.be**
Medishop Louvain	Schipvaartstraat 18	**078 15 60 20**
Medishop Vilvorde	Grote Markt 38	

Assurances hospitalisation

Une hospitalisation est souvent source de tracas, que ce soit au niveau de l'intervention, de la revalidation ou des coûts qui s'en suivent.

Grâce aux assurances hospitalisation de Solidaris Brabant Assurances[1], vous êtes protégé(e) face aux frais élevés d'une hospitalisation. Vous pouvez vous concentrer sur l'essentiel : votre santé !

Vous souhaitez souscrire une assurance hospitalisation ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur **www.solidaris-brabant.be**.

Hospimut

Vous cherchez une couverture hospitalisation de base à un tarif abordable ?

Nouveauté 2024

★ **NOUVEAU : remboursement forfaitaire de 15 %** pour les frais pré et posthospitaliers, sans aucune démarche à faire ! Ces 15% sont calculés automatiquement sur le montant de l'intervention Hospimut.

Jusqu'à **25.000 €** de remboursement par an et par bénéficiaire.

Pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut.

Jusqu'à **150 €** de remboursement par an dans les frais liés au transport urgent vers l'hôpital.

Couverture en cas d'hospitalisation pour un traitement psychothérapeutique, psychosomatique ou psychiatrique.

Couverture financière élevée en cas d'hospitalisation en chambre commune ou double.

Intervention dans les suppléments de chambre individuelle à hauteur de **25 € par jour** et intervention dans les suppléments d'honoraires à concurrence de maximum 100 % de l'intervention de l'ASSI[2].

Jusqu'à **2.650 €** par hospitalisation pour les implants, prothèses (sauf implants et prothèses dentaires) et matériel de viscérosynthèse et d'endoscopie.

Remboursement total des médicaments administrés durant l'hospitaliation et qui ne sont pas remboursés par l'ASSI[2].

[1] La Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant (Solidaris Brabant Assurances) propose des assurances hospitalisation, ambulatoires et dentaires facultatives aux affilié(e)s de Solidaris Brabant.
[2] ASSI : Assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Hospimut Plus

Séjourner en chambre individuelle est important pour vous et vous voulez une couverture hospitalisation plus complète ?

Interventions non plafonnées.

Pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut Plus.

Couverture financière optimale en cas d'hospitalisation en chambre commune ou double (y compris les frais de confort).

Intervention élevée dans les suppléments d'honoraires (à concurrence de maximum 100 % de l'intervention de l'ASSI[2] en hospitalisation de jour et de maximum 300 % de l'intervention de l'ASSI[2] en cas d'hospitalisation d'au moins une nuit).

Remboursement des suppléments de chambre en chambre individuelle à concurrence de **150 € par jour**.

Remboursement total des implants et des prothèses (sauf pour les implants et prothèses dentaires).

Remboursement total des médicaments administrés durant l'hospitalisation et qui ne sont pas remboursés par l'ASSI[2].

Intervention dans les frais de transport (service 100 et 112) vers l'hôpital.

Intervention lorsqu'un parent passe la nuit auprès de son enfant hospitalisé (rooming-in).

Intervention dans les soins pré- et post-hospitalisation ainsi que dans les médicaments (30 jours avant et 90 jours après) pour lesquels l'ASSI[2] intervient.

Intervention jusqu'à **360 € par jour** en cas d'hospitalisation à l'étranger.

Franchise de **100 €** seulement en cas d'hospitalisation en chambre individuelle dans les hôpitaux pratiquant des suppléments dépassant de 200 % l'intervention de l'ASSI[2].

Hospimut Plus Continuité

Comment bénéficier rapidement d'une assurance hospitalisation lorsque l'on perd celle octroyée par son employeur ?

En optant pour Hospimut Plus Continuité, vous bénéficiez de l'assurance Hospimut Plus le jour où celle de votre employeur s'arrête et ce, sans stage d'attente.

Ne trainez pas ! Au plus tôt vous vous affiliez à Hospimut Plus Continuité, au moins votre prime annuelle sera élevée !

En attendant de pouvoir bénéficier d'Hospimut Plus, vous bénéficiez déjà de l'avantage suivant avec Hospimut Plus Continuité : intervention jusqu'à **50 € par jour** sur les frais d'hospitalisation non remboursés par l'assurance de votre employeur.

ICH

Vous préférez une indemnité forfaitaire, quel que soit le montant de la facture ?

L'assurance ICH intervient de manière forfaitaire à concurrence de **20 €** par journée d'hospitalisation (minimum 1 nuit) pour les personnes âgées de 18 à 59 ans et de **12 €** pour les personnes de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans. Cette assurance peut être cumulée avec Hospimut ou Hospimut Plus.

Assurances ambulatoires

Ambumut et Ambumut Plus sont des assurances pour les soins ambulatoires, c'est-à-dire les soins médicaux qui ne sont pas liés à une hospitalisation.

Ambumut

Remboursement jusqu'à 75 % pour :

- le ticket modérateur des consultations médicales, soins infirmiers, kinésithérapie, imagerie médicale, bandagisterie, orthopédie, logopédie, etc.
- les séances de psychothérapie, diététique, logopédie, ostéophathie et chiropraxie : jusqu'à **500 € /an /personne**.
- les verres correcteurs de lunettes et/ ou lentilles de contact : jusqu'à **500 € /3 ans**.
- les lentilles intra-oculaires, le traitement au laser et la kératotomie : jusqu'à **1.000 € /6 ans**.
- les appareils auditifs : jusqu'à **1.000 € /6 ans**.

Naissance : intervention de **250 € par enfant** pour les soins, produits et matériel de soins et l'assistance nécessités par la naissance d'un enfant.

Vous souhaitez souscrire une assurance ambulatoire ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur **www.solidaris-brabant.be**.

Ambumut Plus

Une couverture ambulatoire qui vous protège encore plus ? Optez pour Ambumut Plus. Cette assurance intervient dans les frais de soins et de traitements ambulatoires en cas de maladies graves telles que le cancer, la leucémie, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, d'Alzheimer, etc.

Ambumut Plus rembourse le solde du ticket modérateur et les suppléments à concurrence d'une fois l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (ASSI) :

- les frais de médicaments pour le traitement de la maladie grave avec un maximum de **1.250 € /an**.
- les frais de nourriture entérale avec un maximum de **1.500€ /an**.
- les frais de pansements et compresses à concurrence de **250 € /an**.
- les frais de location de matériel médical et sanitaire et les frais de prothèses capillaires.

Les remboursements se limitent à 1.500 € par an pour Ambumut et à 6.500 € par an pour Ambumut Plus.
La garantie Ambumut Plus s'applique exclusivement aux maladies dont le diagnostic est posé après la prise de cours du contrat et après l'expiration de la période de stage.

Assurance dentaire

Dentimut PLUS

Votre assurance dentaire XXL !

- Sans questionnaire, sans examen médical.
- Sans franchise et pas de limite d'âge.
- Jusqu'à 1.200 € de remboursement par an et des primes abordables.
- Gratuit jusqu'à 3 ans.
- Gratuit à partir du 3e enfant de moins de 25 ans lorsque toute la famille est assurée.
- Remboursement du ticket modérateur, des suppléments d'honoraires et dans des situations où l'assurance obligatoire (ASSI) n'intervient pas.

Remboursements Dentimut PLUS

Soins dentaires préventifs

- Dentimut Plus rembourse **100 %** des frais restant à votre charge !*

Orthodontie

- Dentimut Plus rembourse **60 %** des frais restant à votre charge !*

Prothèses et implants

- Dentimut Plus rembourse **50 %** des frais restant à votre charge. Si vous avez été remboursé(e) l'année précédente pour au moins un soin dentaire préventif, Dentimut Plus rembourse **60 %** des frais restant à votre charge !*

Soins curatifs et parodontologie

- Dentimut Plus rembourse **50 %** des frais restant à votre charge. Si vous avez été remboursé(e) l'année précédente pour au moins un soin dentaire préventif, Dentimut Plus rembourse **90 %** des frais restant à votre charge !*

* Dans la limite du plafond annuel garanti de 300 € la 1ère année d'affiliation, 600 € la 2e année d'affiliation et 1.200 € la 3e année d'affiliation (dont 1.000 € pour l'orthodontie max.).

Conditions

» Être affilié(e) à Solidaris Brabant, être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire et en ordre de prime d'assurance.
» Le stage est de 6 mois (soins préventifs, curatifs et parodontologie) ou de 12 mois (orthodontie, prothèses et implants dentaires).
» Il n'y a pas de stage si, avant votre souscription, vous étiez couvert(e) par une assurance similaire.
» Il n'y a pas de stage en cas d'accident survenu après la date de souscription à l'assurance.
» L'assurance est souscrite pour l'ensemble des personnes inscrites sous le même numéro d'affiliation, sauf si la/les personnes bénéficie(nt) déjà d'une assurance « soins dentaires ».

Vous souhaitez souscrire une assurance dentaire ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur **www.solidaris-brabant.be**.

Nos services de conseil

Service juridique : défense des membres

Le service « Défense des membres » de Solidaris Brabant vous informe de vos droits et devoirs vis-à-vis des acteurs du monde médical.

Il vous apporte aide, information et assistance en cas de problèmes concernant :

- les honoraires des dispensateurs de soins ;
- les factures d'hospitalisation (contrôle et vérification) ;
- les attestations de soins données ;
- les erreurs médicales (responsabilité professionnelle des dispensateurs de soins) ;
- vos droits en tant que patient(e).

Notre service juridique se tient également à votre disposition pour introduire votre dossier auprès du Fonds des Accidents Médicaux.

Informations pratiques

Ce service est entièrement gratuit. Posez-nous vos questions via jurimut.bra@soldiaris.be ou appelez le **02 506 98 61** (du lundi au jeudi entre 14h et 16h30) pour obtenir une assistance téléphonique ou un rendez-vous.

Service social

Nos assistantes et assistants sociaux vous informent, vous conseillent et vous aident gratuitement à propos :

- des soins, du matériel d'aide et de l'aménagement du domicile pour les personnes âgées ou avec un handicap ;
- des allocations pour les personnes handicapées ou fortement dépendantes ;
- des solutions en matière de mobilité ;
- d'une intervention de la Vlaamse Sociale Bescherming (assurance dépendance) ;
- des avantages et droits sociaux ;
- d'une aide des fonds pour les patients atteints d'un cancer ;
- du choix d'une structure pour personnes âgées ;
- des questions sur la fin de vie ou sur la gestion de la démence ;
- d'une aide pour les demandes d'interventions concernant nos avantages (Medi'Kids, cure de convalescence, court séjour et séjour de jour, etc.)

Nos assistant(e)s sociaux prennent le temps d'évaluer la situation avec vous, puis ils vous aident à établir un plan d'action afin de trouver des solutions. Nous proposons notamment un accompagnement au niveau des **soins et services à domicile** à mettre en place pour vous permettre de conserver la plus grande autonomie possible et un **accompagnement psychosocial** lors d'un deuil, d'une maladie, d'un accident, d'un handicap, etc.
Dans le cadre du **trajet d'accompagnement social**, nous faisons également des propositions d'aide sur mesure (par ex. pour les personnes âgées ou les personnes souffrant d'un handicap).

Pour qui ?

Membre ou pas de Solidaris Brabant, tout le monde peut faire appel à nos services gratuitement, mais nous nous adressons surtout aux personnes âgées, malades, handicapées ou connaissant toute autre forme de vulnérabilité sociale.

Informations pratiques

Contactez-nous au **02 546 15 12** (du lundi au vendredi de 9h à 12h) pour poser votre question ou prendre un rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e). Vous pouvez également prendre vous-même directement rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e) de votre commune. Pour ce faire, consultez la liste des numéros de téléphone sur **www.solidaris-brabant.be**. Enfin, vous pouvez également nous poser votre question via notre **formulaire de contact** en ligne.

Service pensions

Notre service pensions est spécialisé dans cette législation et vous donne des informations concernant votre dossier de pension.

Notre service pensions vous aide à :

- introduire une demande de pension de retraite, pension de survie ou garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ;
- collecter les justificatifs relatifs à l'ensemble de votre carrière professionnelle ;
- vérifier les décisions du Service Fédéral des Pensions (SFP) et de l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI) ;
- demander une estimation du montant de votre pension auprès des instances compétentes ;
- assurer une médiation avec ces organismes ;
- apporter une réponse à vos questions relatives à une pension de retraite anticipée, au pécule de vacances, à une activité professionnelle autorisée, à une pension du/de la conjoint(e) séparé(e)/divorcé(e), etc.

Pour introduire une demande de pension ou pour une simulation de votre pension, vous pouvez également vous rendre auprès du service pensions de votre commune, au Service fédéral des Pensions ou en ligne via le site web « **demandepension.be** ».

Pour qui ?

Notre service pensions est à la disposition de tous nos membres et est entièrement gratuit !

Votre pension : combien et quand ?

Le calcul de la pension n'est pas toujours facile, car celle-ci dépend de plusieurs éléments : votre carrière professionnelle, votre situation familiale, les différents régimes auxquels vous avez été soumis, etc. Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de notre service pensions pour y voir plus clair.

Informations pratiques

Ce service est entièrement gratuit. Il est possible de recevoir de l'aide par téléphone en appelant le **02 506 99 17** (lundi et jeudi, de 13h30 à 16h). Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en appelant le **02 506 99 17**, en envoyant un e-mail à **pensions.bra@solidaris.be**, en demandant à votre assistant(e) sociale ou en vous rendant dans l'une de nos agences. Munissez-vous de votre carte d'identité électronique et de votre code PIN.

Loisirs & vacances

Latitude Jeunes

À la recherche d'activités pour vos enfants pendant les vacances ? Latitude Jeunes organise, à des prix plus qu'attractifs, des stages et des séjours en Belgique et à l'étranger : sport, langues, culture... Latitude Jeunes organise également des formations pour devenir animateur ou animatrice de centres de vacances.

- **Stages** : **6 €** par jour. L'intervention est limitée à 15 jours maximum.
- **Séjours** : **20 €** par nuit. **30 €** lorsque le séjour est organisé au Domein Westhoek, à De Barkentijn, à De Rode Planeet ou au Lys Rouge. L'intervention est limitée à 8 nuits par séjour.
- **Formations à l'animation** : **200 €** par année de formation.

T 02 546 15 69
E latitudejeunes.brabant@solidaris.be
W www.latitudejeunes.be/brabant
latitudejeunes.brabant

Loisirs & Santé

Envie de suivre un cours de sport, un atelier ou une visite guidée ? Loisirs et Santé organise des activités variées pour les familles et les adultes actifs. L'inscription est **gratuite** pour les membres de Solidaris Brabant !

T 02 546 15 70
E loisirs.sante@solidaris.be
W www.solidaris-brabant.be/fr/loisirs-et-sante

Soralia Bruxelles

Soralia est une association féministe, progressiste, laïque et mutualiste qui organise des animations autour de la santé et propose des activités de conscientisation citoyenne au sujet des droits des femmes. Soralia participe à diverses mobilisations et gère également une école de promotion sociale à Woluwe-Saint-Pierre (Montgomery).

T 02 546 14 07
E soralia.bxl@solidaris.be
W www.soralia.be
SoraliaBruxelles

Seniors Académie

Vous êtes à la retraite depuis peu ou en passe de l'être ? Vous voulez maintenir une vie sociale active et épanouissante ? S'Académie vous propose un large éventail d'activités santé et culture. L'inscription est **gratuite** pour les membres de Solidaris Brabant !

T 02 546 14 94
E sacademie.asbl@solidaris.be
W www.solidaris-brabant.be/fr/sacademie

Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés

Cette association a pour objectif d'offrir aux personnes en siuation de handicap des activités de loisirs inclusives (excursions, séjours en Belgique et à l'étranger, activités diverses). Nos membres reçoivent une intervention annuelle de **35 €** pour les séjours organisés par la FNPH.

T 02 546 14 42
E fnph.bra@solidaris.be
W www.fnph-handicaploisir.be
FNPH

Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles

La Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles organise différentes activités de loisir à l'attention des personnes pensionnées, via des sections locales.

T 02 546 15 30
E fsp@solidaris.be

Notre agence de voyage VTF

VTF, pour Vacances Très Familiales, est une agence de voyage active dans le secteur du tourisme social. VTF vous propose des séjours dans une cinquantaine de villages et résidences de vacances. En tant que membre de Solidaris Brabant, vous bénéficiez **jusqu'à 10 % de remise** selon la destination et la période – Voir conditions en agence.

T 02 546 14 10
E vtfasbl@vtf-vacances.com
W www.vtf-vacances.com
VTFvacances

Envie de changer d'air ? Domein Westhoek vous ouvre ses portes !

Découvrez tous les bienfaits d'un séjour à la mer dans notre centre de vacances, le Domein Westhoek.
Réduction sur la chambre avec petit-déjeuner et sur nos nombreuses formules !

T 058 22 41 00
E info@domein-westhoek.be
W www.domein-westhoek.be
Hotel Domein Westhoek

Domein WESTHOEK ★★★

pour un moment de calme au grand air !

Situé à Oostduinkerke, au coeur des dunes et d'une réserve naturelle, le Domein Westhoek vous invite à goûter aux plaisirs de la mer en famille ou entre amis.

Détendez-vous dans notre piscine ou profitez de la plage située à quelques pas ! L'avenue commerçante de Nieuport vous réserve également de beaux moments shopping.

Hotel Domein Westhoek vzw ★★★
Noordzeedreef 6-8 | B-8670 Oostduinkerke
Tél. : 058 22 41 00 | Fax : 058 22 41 99
E-mail: info@domein-westhoek.be | www.domein-westhoek.be
Domein Westhoek

Les membres de Solidaris Brabant bénéficient d'une réduction sur le prix de la chambre avec petit-déjeuner et sur les arrangements (non cumulable et non valable sur les offres last minute). Uniquement sur les réservations effectuées directement au centre de vacances.

Comment ça fonctionne ?

Notre **assurance complémentaire** vous protège là où l'assurance obligatoire n'intervient pas, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun et chacune. Quel que soit votre âge, vous pouvez compter sur nous !

Assurance obligatoire

Remboursements :
médicaments, médecins, dentistes...

+

Indemnités :
incapacité de travail, grossesse et naissance...

Ce que reçoit toute personne inscrite à une mutuelle

Assurance complémentaire

Vos avantages :
sport, optique, prime de naissance, psychologie, garde d'enfants malades, etc.

+

Vos services :
soins et services à domicile, SOS-Mut, Medishop, centres médicaux César De Paepe, les activités de nos partenaires, etc.

Ce que couvre votre cotisation à 7,80 €/mois

Assurances facultatives

- **Hospimut**
- **Hospimut Plus**
- **Hospimut Plus Continuité**
- **ICH**
- **Ambumut**
- **Ambumut Plus**
- **Dentimut Plus**

En option

Protection sociale régionale :

aides à la mobilité, aides matérielles individuelles...

Ces montants sont fixés par la loi et sont les mêmes dans chaque mutualité.

Ces avantages, services et assurances diffèrent d'une mutualité à l'autre.

Changer de mutuelle pour Solidaris Brabant ?
Rien de plus facile ! Il vous suffit de compléter notre formulaire en ligne : **www.solidaris-brabant.be/fr/inscription**.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Nos outils en ligne
- *www.solidaris-brabant.be*
- E-Mut, votre guichet en ligne
- Notre formulaire de contact en ligne

www.solidaris-brabant.be/fr/contact

Nos boîtes aux lettres
Pour déposer
vos attestations de soins.

Notre contact center
Pour vos questions urgentes :
02 506 96 11

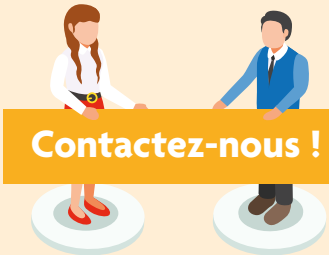

Contactez-nous !

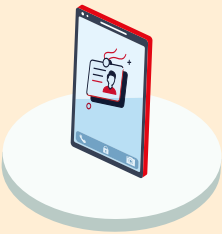

Notre app'
« Solidaris Brabant »
Pour gérer votre dossier
mutualité quand et où vous voulez.

Nos agences
Pour un conseil personnalisé,
prenez rendez-vous via
www.solidaris-brabant.be.

Plus d'informations sur www.solidaris-brabant.be

Des soins accessibles pour tous !

www.solidaris-brabant.be

Solidaris brabant